

Rapport d'activité des services

2008



AVANT PROPOS

C'est un exercice difficile que de retracer en quelques pages l'activité annuelle des services d'une collectivité. Le présent rapport n'a pas la prétention de recenser exhaustivement l'intégralité de la charge des services de la CCPV mais seulement l'essentiel, c'est à dire ce qui est directement au service des communes et des habitants du Valois. Il ne fait pas état, par exemple, de quelque 1 500 à 2 000 visites accueillies au siège de la CCPV dans l'année : des élus bien entendu, mais aussi, et de plus en plus, des habitants en quête d'informations. Il ne mentionne pas non plus les dizaines de milliers d'appels téléphoniques réceptionnés, autant de courriers décachetés et traités, l'archivage des dossiers, l'organisation matérielle et logistique des réunions, l'intendance des différents sites de la collectivité, l'administration téléphonique et informatique d'une vingtaine de postes de travail organisés en réseau... Le management de l'ensemble de ces activités est coordonné par le Directeur Général des Services et mené à bien grâce à la polyvalence d'une équipe réduite compte tenu de la taille de la collectivité et de la diversité des missions qui lui incombent.

La Communauté de Communes du Pays de Valois est née le 1^{er} janvier 1997 du regroupement de soixante-deux communes des cantons de Betz, Crépy-en-Valois et Nanteuil-le-Haudouin.



Les instances de la CCPV *

Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la CCPV, le Conseil communautaire décide de la réalisation des actions et opérations d'intérêt communautaire sur le territoire de la CCPV. Il est composé de cent-un délégués, désignés par les conseils municipaux des communes membres.

Le Bureau communautaire

Composé du Président, des cinq Vice-présidents et de quinze Conseillers délégués, le Bureau fait des propositions au Conseil communautaire. Il est compétent pour délibérer par délégation du Conseil communautaire.

Le Président

Elu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat des Conseillers, il préside le Conseil et le Bureau.

Les commissions thématiques

Elles préparent les dossiers, donnent leur avis sur les sujets dont elles sont investies et les transmettent au Bureau. Outre la commission d'appel d'offres et le comité de suivi du Schéma directeur et de l'élaboration du *Schéma de cohérence territoriale* (SCoT), on dénombre les commissions suivantes :

- commission aménagement du territoire et tourisme,
- commission culture, services à la population et aux communes, associations,
- commission travaux, constructions, logement,
- commission environnement, déchets, énergies,
- commission eau et assainissement,
- commission développement économique,
- commission finances,
- commission communication.

Des chiffres qui parlent...

101 Conseillers communautaires
1 Président, 5 Vice-présidents
21 membres du Bureau

En 2008 :

9 réunions du Conseil communautaire
9 réunions du Bureau

* Les instances telles qu'elles sont présentées ici sont celles en vigueur au 1^{er} mai 2008. Elles sont plus amplement détaillées dans la *Lettre aux élus* n°25 (juin 2008).

«Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.»

(Article L5211-39, Code Général des Collectivités Territoriales)

Sommaire

Les compétences de la CCPV

pages

| | |
|----|--|
| 1 | Avant propos |
| 1 | Les instances de la CCPV |
| 2 | Les compétences de la CCPV |
| 3 | LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI |
| 3 | L'accompagnement des projets d'entreprises |
| 4 | La Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation (MEEF) |
| 5 | La zone d'activités économiques intercommunale (ZAC du chemin de Paris) |
| 6 | L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE |
| 6 | Le schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) |
| 7 | Le Pays du Sud de l'Oise |
| 8 | LE CHANTIER D'INSERTION ET LES SERVICES À LA POPULATION |
| 8 | Le logement |
| 9 | L'aide aux déplacements : <i>Valois Mobilité</i> |
| 9 | L'insertion par la rénovation du patrimoine : le <i>Chantier d'Insertion</i> |
| 10 | Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de Crépy-en-Valois |
| 11 | L'équipement regroupant des services à la population du canton de Betz |
| 11 | L'Espace public numérique (<i>Picardie en Ligne</i>) |
| 12 | LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT |
| 12 | La gestion des déchets ménagers |
| 13 | Le suivi des déchets collectés |
| 13 | Politique territoriale en matière d'eau et d'assainissement |
| 13 | Etudes du schéma directeur d'alimentation en eau potable |
| 14 | Accompagnement des actions financées dans le cadre du <i>Contrat rural</i> avec l' <i>Agence de l'Eau</i> et préparation de contrats globaux |
| 15 | Animation d'un projet de syndicat intercommunal des rivières affluentes de l'Ourcq |
| 15 | Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) |
| 16 | LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE |
| 16 | Le centre aquatique intercommunal |
| 16 | Les gymnases des collèges |
| 17 | L'ANIMATION CULTURELLE |
| 17 | L'école de musique intercommunale du Pays de Valois (emdV) |
| 17 | Les interventions en milieu scolaire |
| 17 | Les ateliers extra-scolaires |
| 18 | Les <i>MusiValois</i> |
| 19 | LE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE |
| 19 | L'ACTION TOURISTIQUE |
| 19 | Les circuits de randonnées |
| 20 | La Voie verte |
| 21 | LE SOUTIEN AUX COMMUNES |
| 21 | La voirie |
| 21 | Le secours incendie |
| 21 | La consultation des plans cadastraux numérisés (projet <i>OSIRIL</i>) |
| 22 | L'ACTIVITÉ DES SERVICES TRANSVERSAUX |
| 22 | Le service administratif et financier |
| 22 | La communication externe |
| 23 | Organigramme |

Elles sont détaillées dans les statuts de la collectivité (disponibles sur simple demande auprès de la CCPV) et se déclinent comme suit :

- aménagement de l'espace,
- développement économique,
- protection et mise en valeur de l'environnement,
- construction, entretien, fonctionnement d'équipements et de services culturels et sportifs en liaison avec les collèges,
- secours incendie et sécurité,
- animation socioculturelle,
- insertion professionnelle,
- action touristique,
- autres domaines : études et mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration des services à la population (logement, transport...).



LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

L'accompagnement des projets d'entreprises

Par son adhésion à la *Plate-forme d'Initiative Locale (PFIL) Oise-Est Initiative* depuis 1999, la CCPV propose aux créateurs ou repreneurs d'entreprises de son territoire un accompagnement et un soutien financier notamment grâce à des prêts sans intérêt ni garantie d'un montant pouvant atteindre 15 000 €. Depuis 2000, la CCPV offre également les services d'une pépinière d'entreprises, l'*Espace Valois Entreprendre*, située au sein du centre d'affaires *EGB* au Plessis-Belleville. Ce dispositif est destiné à l'accueil de jeunes entreprises dans les locaux équipés et loués à des tarifs privilégiés.

PLUS DE CINQUANTE PORTEURS de projet se sont adressés au service économique de la CCPV durant l'année 2008. Si ces porteurs de projet s'adressent à la CCPV principalement pour bénéficier de ses deux dispositifs d'appui à la création et à la reprise que sont l'*Espace Valois Entreprendre* et *Oise-Est Initiative*, certains d'entre eux se sont manifestés dans le cadre d'une recherche de terrains et de locaux ou d'informations économiques sur le territoire. Par ailleurs, le *Bâtiment Industriel Locatif* à Crépy-en-Valois est toujours occupé.

Grâce à l'adhésion de la CCPV à Oise-Est Initiative, sept créateurs et repreneurs d'entreprises du Valois ont pu bénéficier d'un prêt d'honneur pour conforter leur apport personnel et ainsi faciliter leurs démarches auprès des banques. Au total, l'année dernière, l'action de la CCPV à travers Oise-Est Initiative aura contribué à la création ou au maintien de neuf emplois sur le Valois.

La pépinière comporte douze bureaux. A la fin de l'année 2008, un seul bureau était encore vacant.

Au cours de l'année, trois nouveaux

créateurs ont pris possession des lieux, portant à trente-trois le nombre de créateurs accueillis depuis l'ouverture de la pépinière. Quatre ont quitté « en bonne santé ».

Au total, ces mouvements représentent une moyenne de 8,83 créateurs présents tout au long de l'année soit un taux d'occupation de près de 85%.

Les porteurs de projet ayant bénéficié d'un prêt d'honneur attribué par Oise-Est initiative en 2008

| Activité | Commune | Nature du projet | Emplois créés ou pérennisés | Montant du prêt d'honneur |
|--|-----------------------|------------------|-----------------------------|---------------------------|
| Hôtel - Restaurant - Traiteur <i>Les Crapouilles</i> | Antilly | Reprise | 3 | 8 000 € |
| Restaurant rapide | Lagny-le-Sec | Création | 1 | 8 000 € |
| Entreprise de menuiseries <i>LORENOVE</i> | Le Plessis-Belleville | Création | 1 | 8 000 € |
| Boucherie - Charcuterie - Traiteur | Baron | Reprise | 1 | 8 000 € |
| Entreprise de plomberie, chauffage et sanitaire | Lévignen | Création | 1 | 8 000 € |
| Salon de coiffure | Le Plessis-Belleville | Création | 1 | 6 000 € |
| Taxi moto | Autheuil-en-Valois | Création | 1 | 8 000 € |

| Société | Statut | Activité | Date d'entrée | Date de sortie | Emplois créés |
|-------------------------------|--------|---|---------------|----------------|---------------|
| DLP ingénierie | SARL | Bureau d'études génie climatique plomberie | 01/06/2005 | 31/08/2008 | 4 |
| FAST DECO BAIES | EURL | Fourniture et pose de films techniques pour vitrages | 03/01/2005 | 31/01/2008 | 1 |
| TRANS GLOBAL SOLUTION | SARL | Commissionnaire de transport | 02/05/2008 | | 2 |
| AERGY | SARL | Services aux entreprises pour la gestion d'énergie | 03/03/2008 | | 1 |
| F20 | SARL | Menuiseries et fermetures | 16/06/2008 | | 1 |
| PcVillage.fr | SARL | Services informatiques pour les particuliers et les entreprises | 03/04/2006 | | 3 |
| LUDODAGO | EURL | Conseil en communication pédagogique | 21/07/2006 | 31/08/2008 | 1 |
| KAMELINE | SARL | Services à domicile et de proximité pour les particuliers | 02/01/2007 | | 4 |
| IMPACT COMMUNICATIONS | SARL | Elaboration et commercialisation d'un magazine gratuit | 15/01/2007 | 15/04/2008 | 3 |
| PRIMO DISTRIBUTION | SARL | Vente sur Internet d'électroménager et de matériel HiFi | 01/10/2007 | | 8 |
| Picardie Maintenance Matériel | SARL | Négoce, maintenance et dépannage sur site de petit matériel BTP | 01/10/2007 | | 3 |

La Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation (MEEF)

La *Maison de l'emploi* est un dispositif initié par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 dite de programmation pour la cohésion sociale, encore appelée « loi Borloo ». Son objectif est d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires et de fédérer l'action des différents partenaires pour améliorer le service aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

Toute maison de l'emploi comprend nécessairement trois volets d'actions :

- observation, anticipation et adaptation au territoire,
- accès et retour à l'emploi,
- développement de l'emploi et création/reprise d'entreprises.

En Picardie, une volonté particulière de prendre en compte la problématique de la formation tant des salariés que des demandeurs d'emploi fait que l'on parle de *Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation* (MEEF).

SUITE À LA RÉFLEXION qui avait été menée en 2006 avec les services de l'Etat et les communautés de communes voisines du Pays de Senlis et de l'Aire Cantilienne, la Maison de l'Emploi,

de l'Entreprise et de la Formation (MEEF) a vu le jour en 2007. Une antenne et un guichet-relais ont été ouverts dans le courant de l'année respectivement à Crépy-en-Valois et Nanteuil-le-Haudouin. Un troisième

guichet-relais est prévu à Betz mais ne sera ouvert qu'à l'issue de l'édification du nouveau centre social rural de la commune, dont la CCPV est par ailleurs maître d'ouvrage.

En 2008, la MEEF a procédé à deux cent-dix nouvelles inscriptions (54 % sur le site de Crépy-en-Valois, 46 % sur le site de Nanteuil-le-Haudouin). Par ailleurs, les fréquentations sur les deux sites du Valois s'élevèrent à mille cinq cent soixante-dix-sept passages, dont 56 % à Crépy-en-Valois et 44 % à Nanteuil-le-Haudouin.

Au-delà de ces fréquentations permettant l'information, le conseil ou l'orientation vers de nombreux partenaires, la MEEF a initié et mis en œuvre ou participé à diverses actions en faveur de l'insertion professionnelle : animations collectives thématiques (*métiers en tension*) ou de pré-recrutement (employeurs potentiels), salons et forums (métiers du fret aérien ou du bâtiment), participation active à de multiples informations en direction des demandeurs d'emploi.



Photo: Annabelle Pitrat

La zone d'activités économiques intercommunale (ZAC du chemin de Paris)

La CCPV a décidé en 2004 de se doter de sa première zone d'activités économiques intercommunale à Nanteuil-le-Haudouin, sur une superficie de vingt hectares majoritairement dévolue à l'accueil de petites et moyennes entreprises (PME / PMI).

Les premières entreprises devraient pouvoir s'implanter en 2011.

SUITE À LA DÉSIGNATION de *Nexity Foncier Conseil* comme titulaire de la concession d'aménagement de la ZAC, l'étude d'impact du dossier de création de la ZAC a été achevée et validée par le Conseil communautaire. Au cours de l'année 2008, l'aménageur / promoteur (Nexity) a attendu les résultats du diagnostic archéologique effectué au premier semestre 2008. Fin 2008, les résultats de ce diagnostic ont abouti à une prescription de fouilles approfondies sur les sites *âge de bronze* et *gallo-romain*. Il appartient à Nexity Foncier Conseil de déci-



der ou non de la poursuite de son projet d'aménagement.

D'autre part, la Mairie de Nanteuil-le-Haudouin a entamé une modification de son Plan d'Occupation des Sols (POS) pour mise en conformité de cette zone avec le schéma directeur du Valois.



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le *Schéma de Cohérence Territoriale* (ou SCoT) est un document d'urbanisme qui encadre à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes l'organisation et la planification et met en cohérence les politiques sectorielles : logement, économie, transports, équipements, services, environnement... (Art L122-1 du Code de l'Urbanisme).

Le SCoT fixe les orientations stratégiques d'un territoire sans enclave sur une période de dix à vingt ans, grâce notamment à la définition d'un projet qui doit être mis en débat (Art. L122-8 du Code de l'Urbanisme). Au regard de la loi SRU, le SCoT devra succéder à partir de décembre 2010 au *Schéma Directeur* en cours sur le Pays de Valois.

LE PAYS DE VALOIS a choisi en début d'année 2008 le prestataire en charge de la révision du Schéma Directeur et de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Par délibération du 21 février 2008, le bureau communautaire a attribué le marché au groupement *Oise-la-Vallée et Saunier Associés*. Cette décision a été notifiée au mandataire par courrier en date du 10 mars 2008. Le Pays de Valois a retenu ce groupement car l'Agence d'Urbanisme proposait notamment de rencontrer tous les maires du Valois en amont de la phase *Diagnostic*.



Photo coll. CCPV



© Oise-la-Vallée

Le 10 juillet 2008, une réunion à l'attention de tous les élus du Valois a été tenue à Lévignen afin de présenter la démarche, le calendrier prévisionnel du SCoT et le questionnaire pour les entretiens entre les communes et Oise-la-Vallée. Entre la fin-juillet et la mi-septembre, l'agence d'urbanisme a donc rencontré les soixante-deux communes pour recenser les évolutions, les projets des communes et les attentes des maires

par rapport au SCoT.

La restitution synthétique de ces entretiens a eu lieu le 30 octobre 2008 auprès de tous les élus dans le cadre d'une séance plénière. Depuis octobre 2008, Oise-la-Vallée et Saunier Associés ont engagé la phase Diagnostic dans l'objectif d'aboutir à un document partagé par tous les acteurs du territoire à la mi 2009.

Un *Pays* peut désigner un territoire de projet caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, pour le développement de *contrats de pays* au sens de la loi du 4 février 1995, dite « loi Pasqua » ou *LOADT* (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire). Elle est complétée par l'article 25 de la loi du 25 juin 1999, *Loi d'Orientation de l'Aménagement Durable du Territoire* dite « loi Voynet ». Le découpage et l'échelle des territoires de projet sont proches et parfois inspirés des pays traditionnels ou régions naturelles de France. Le projet de *Pays* vise à étendre les compétences et coopérations sur des territoires homogènes de développement et des populations plus grandes que les intercommunalités. Auparavant expérimentaux puis constatés par les préfetures, les *Pays* ont, depuis la loi *SRU* (Solidarité et Renouvellement Urbain) de décembre 2000, vocation à être reconnus par l'État. Le *Pays du Sud de l'Oise* regroupe les communautés de communes du Pays de Valois, du Pays de Senlis, de l'Aire Cantilienne, des Pays d'Oise et d'Halatte et la Ruraloise.

CETTE ANNÉE a été marquée par le développement des politiques du Pays. Le chargé de mission du pays recruté, en liaison avec les cinq directeurs généraux et le responsable de la mission régionale du Pays du Sud de l'Oise, ont organisé la programmation et le suivi des deux fonds financiers accordés par le Conseil régional : le *Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie* (FRAPP) et le *Fonds Régional d'Aménagement du Territoire* (FRAT) 2007-2008.

Au total, concernant la CCPV et ses communes, treize actions ou projets ont été programmés sur les années 2007 et 2008 et bénéficient d'un soutien financier du Conseil régional à hauteur de près de 1 480 000 euros. Le centre aquatique intercommunal appelle à lui seul une subvention de 2 500 000 euros inscrite au FRAT et environ 1 000 000 d'euros au titre du FRAPP.

Au titre des opérations mutualisées, c'est-à-dire celles qui sont menées de manière partenariale par les cinq intercommunalités, et sur décision du Conseil communautaire de la CCPV qui en est investie, la mission d'assistance à la définition d'un observatoire territorial à l'échelle du Pays a été réalisée en 2008 par l'agence d'urbanisme et de développement économique *Oise-la-Vallée* pour un montant de 33 760 euros hors taxes (définition des indicateurs à retenir). Le rapport final de l'étude a été remis au premier trimestre 2008. Fin 2008, le

cahier des charges a été préparé pour la réalisation de l'Observatoire et l'appel d'offres publié à la fin du mois de novembre 2008, pour une attribution début 2009.

Le Pays a réalisé une étude d'opportunité d'un *insectarium* (lieu d'éveil et de sensibilisation au monde des insectes) comme outil de valorisation touristique du territoire. Ce dossier est pris en charge par la Ruraloise.

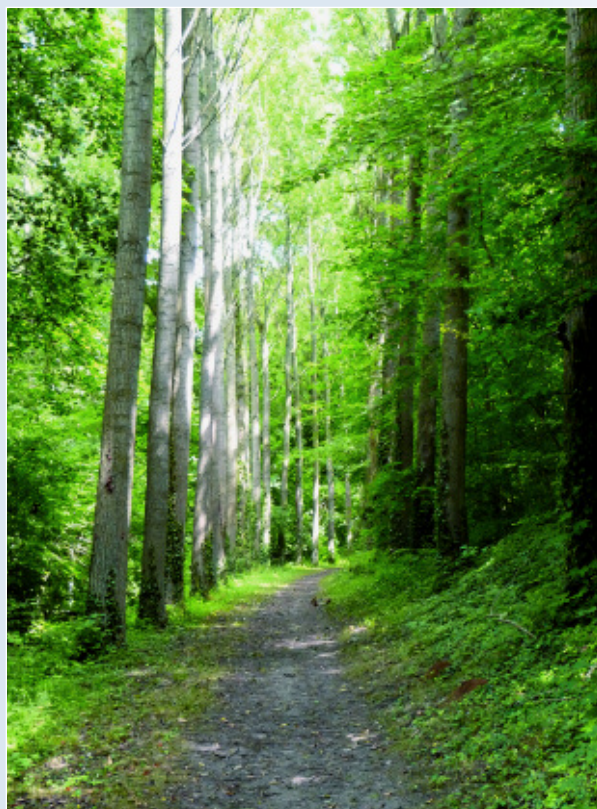


Photo Annabelle Pilet



LE CHANTIER D'INSERTION ET LES SERVICES À LA POPULATION

Le logement

Le *Programme d'intérêt général (PIG)* en faveur du logement a pour objectifs le développement de l'offre locative à loyer intermédiaire et le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées quel que soit l'âge.

DEPUIS LE DÉBUT de l'année 2008, la CCPV s'est engagée sur un ensemble d'actions pour prendre en compte les besoins en termes de logement de la population du Valois. C'est le *CAL PACT Habitat et Développement de l'Oise* qui est chargé de la mise en œuvre de ce programme.

Deux axes principaux sont définis :

- La mise en place d'un *Programme d'Intérêt Général (PIG)*, pour lequel la CCPV a décidé un abondement direct des aides financières de l'*Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat*, à hauteur de 5% :
 - développer l'offre locative à loyer intermédiaire, en particulier pour les jeunes adultes,
 - favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 65 ans et/ou des personnes handicapées, quel que soit leur âge.
- La mise en place d'une action d'accompagnement, pour les communes qui possèdent des biens vacants ou transformables. Il s'agit d'études de faisabilité comprenant des données techniques et financières permettant une aide à la prise de décision pour la réhabilitation des logements communaux vacants.

Le bilan de l'année 2008 est le suivant :

Concernant le loyer intermédiaire, dix logements ont bénéficié d'améliorations et des subventions inhérentes.

Concernant le maintien à domicile, treize foyers ont bénéficié d'améliorations de conditions de vie à domicile : installation ou adaptation de pièces d'eau (pour 62% des cas), isolation ou chauffage (pour 38% des cas).

Concernant les actions d'accompagnement, ce sont six communes qui ont chacune bénéficié d'une étude comprenant :

- une visite sur place, avec relevé de l'existant,
- une proposition d'aménagement,
- une évaluation des coûts des travaux,
- des simulations financières sur les aides existantes.



Claude Guillon

L'aide aux déplacements : Valois Mobilité

Valois Mobilité est un service de transport à la demande destiné à deux types de déplacements :

- le volet *Insertion* pour les déplacements des bénéficiaires du RMI, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en recherche d'emploi accompagnés par la Mission Locale d'une part,
- le volet *Santé* pour les déplacements liés à la santé qui ne sont pas pris en charge par la Sécurité Sociale d'autre part.

Concernant le premier point (volet insertion), le bénéficiaire doit s'acquitter d'une somme forfaitaire de quatre euros l'aller-retour (ou deux euros l'aller simple) si son déplacement a lieu à l'intérieur du territoire du Valois. Dans le cas d'un déplacement hors limite du Valois, la somme forfaitaire est doublée.

Concernant le volet santé, le bénéficiaire doit s'acquitter de la moitié de la course, l'autre moitié étant prise en charge par la CCPV.

EN 2008, LE DISPOSITIF *Valois Mobilité* a connu un essor notoire : un total de 440 courses est constaté, contre 192 courses effectuées en 2007.

Répartition des 440 courses de 2008 :

Volet Insertion : 391 courses (88.9 %), dont 69% pour des personnes utilisant ce dispositif de façon régulière et 31% pour des bénéficiaires occasionnels ou nouvellement inscrits. Ces utilisateurs du volet insertion

se déplacent à 66% à l'intérieur du Valois et plus particulièrement à destination de Crépy-en-Valois.

Volet Santé : 49 courses (11,1%), dont 75,5% pour des personnes utilisant ce dispositif de façon régulière et 24,5% pour des bénéficiaires occasionnels ou nouvellement inscrits. Pour ces utilisateurs du volet santé, la majeure partie des destinations se situe à l'extérieur du territoire du Valois.



Photo coll. CCPV

L'insertion par la rénovation du patrimoine : le Chantier d'Insertion

Le chantier d'insertion du Pays de Valois, tout en contribuant à favoriser l'insertion professionnelle de personnes en difficulté, permet la restauration du patrimoine des communes du Valois.

LA CCPV, MAÎTRE D'OUVRAGE et maître d'œuvre de ce dispositif, reçoit des financements du Conseil Général de l'Oise, du Conseil Régional de Picardie et de l'Etat en contrepartie de résultats en termes d'insertion socioprofessionnelle.

Le chantier d'insertion de l'année 2008 a rencontré des difficultés organisationnelles liées à plusieurs mouvements de personnel

de la CCPV (Responsable de service, Encadrant technique d'insertion).

Néanmoins, l'action a été poursuivie dans son articulation usuelle : le chantier d'insertion emploie en permanence quatorze personnes réparties en deux équipes dont chacune est accompagnée par un encadrant technique d'insertion. Deux tiers des salariés sont embauchés en Contrat

d'Avenir (bénéficiaires du RMI ou leurs ayant-droits et de l'Allocation Parent Isolé) et un tiers en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (principalement jeunes de moins de 26 ans).

Dans les deux cas, les salariés bénéficient d'un contrat de travail de vingt-quatre heures par semaine comprenant :

une période de formation technique (toute activité liée au petit et moyen œuvre du bâtiment) sur les chantiers,

- une période de formation théorique (remise à niveau en français et calcul, techniques de recherche d'emploi etc.) en groupe,

- un accompagnement socioprofessionnel individualisé qui permet de lever des

freins à l'embauche liés au contexte social, familial, de logement ou de santé.

La formation est confiée à *Adéquation*, organisme de formation conventionné.

Les contrats de travail durent un an maximum. Mais des sorties anticipées provoquent des rotations d'embauche, permettant ainsi à vingt-six personnes d'être salariées sur cette action en 2008.

Les résultats de cette année sont les suivants :

- Six personnes ont retrouvé un emploi (d'une durée minimum de six mois),

- Dix personnes ont acquis une validation officielle de reconnaissance de compétences professionnelles,

- Deux personnes sont entrées en formation qualifiante,

- Cinq personnes ont été orientées vers des dispositifs d'insertion,

- Deux personnes ont vu leur problématique résolue (une en termes de santé et une de logement).



Avant



Pendant



Et après !

Péroy-lès-Gombries, local communal. Réfection d'un angle de pignon dans le cadre du chantier d'insertion

Photos coll. CCPV

Les travaux réalisés en 2008 :

Mareuil-sur-Ourcq

Versigny

Feigneux

Séry-Magneval

Emeville

Les travaux commencés en 2008 :

Orrouy

Trumilly

Péroy-lès-Gombries

Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de Crépy-en-Valois

Il s'agit d'établissements médico-sociaux accueillant des personnes handicapées mentales (anciennement appelés Centre d'Aide par le Travail).

L'ESAT DE CRÉPY-EN-VALOIS est géré par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de l'Oise (ADAPEI 60).

Cette structure défend la qualité de l'accompagnement et le respect de la dignité humaine en permettant à des personnes handicapées d'exercer une activité professionnelle dans un milieu adapté.

La première approbation du Conseil Communautaire concernant la construction de cet établissement pour le compte de l'ADAPEI 60 a eu lieu en Juin 2004.

C'est en Juillet 2007 que l'avant projet définitif a été approuvé par le Bureau Communautaire et en octobre de la même année que la Commission d'Appel d'Offre a accordé les lots du marché.

Les travaux ont débuté en 2008 et ont été achevés au début de l'année 2009.



Photo : Annabelle Pitet

L'équipement regroupant des services à la population du canton de Betz

Le Conseil Communautaire du 28 juin 2007 a validé l'avant projet définitif de cet équipement qui comprendra plusieurs activités :

LE CENTRE SOCIAL RURAL (57 % de la superficie totale du bâtiment) ;

LA BIBLIOTHÈQUE (24 %) ;

LE GUICHET RELAIS DE LA MEEF (11 %) (Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation) ;

L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE (8 %) ;

C'est le 28 février 2008 que le Conseil Communautaire a approuvé le choix de la Commission d'Appel d'Offre, autorisé le Président à signer les marchés et, donc, permis le démarrage du chantier.

Les travaux ont débuté en 2008 et se poursuivront jusqu'en fin 2009.



Photo : Jean-Louis Demarez

L'Espace public numérique (Picardie en Ligne)

Picardie en Ligne est un réseau de sites d'initiation à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication à l'initiative du Conseil régional de Picardie, relayé par les Communautés de Communes. Trois sites ont été mis en place sur le Valois à Betz, Crépy-en-Valois et Le Plessis-Belleville. L'inscription est gratuite pour tous les habitants du Valois. Elle ouvre droit à six heures d'initiation réparties en quatre sessions d'une heure et demie ainsi qu'à un accès libre de trente heures réparties en quarante séances de quarante-cinq minutes chacune.

LA CCPV MET EN ŒUVRE cette action, financée par le Conseil Régional de Picardie. Trois sites sont présents sur le territoire du Valois : Betz, Crépy-en-Valois et Le Plessis-Belleville. Pour chacun de ces sites, un animateur est présent en permanence pour informer, expliquer et accompagner les utilisateurs. L'inscription est gratuite pour les habitants du Valois. Elle ouvre droit à une dizaine d'heures d'initiation réparties en plusieurs sessions d'une heure et demie environ. Par ailleurs, un accès libre est mis à disposition, lors de créneaux horaires hebdomadaires.

Trois axes principaux sont développés :

- Initiation à l'utilisation d'internet, de l'informatique et du multimédia ;
- Mise en place d'ateliers d'animation de développement personnels ;
- Pôle d'excellence thématique *recherche d'emploi*.



Photo Annabelle Pietet

Les trois sites *Picardie en Ligne* ont totalisé cette année cent quarante-six inscriptions. En termes de fréquentation, ces sites ont enregistré une moyenne de trente-cinq visites hebdomadaires.

Le site de Crépy-en-Valois demeure le plus

fréquenté avec 57 % des utilisateurs. Il est suivi par le site du Plessis-Belleville avec 32 %, celui de Betz accueillant quant à lui 10 % des usagers.

Il est à noter que le service *Picardie en Ligne* est principalement utilisé à des fins de recherche d'emploi ou de formation professionnelle. Les demandeurs d'emploi peuvent y bénéficier d'une aide à :

- la réalisation de CV (fond et forme),
- la création et l'utilisation d'une boîte aux lettres électronique,
- la découverte de sites et moteurs de recherche d'emploi sur Internet.

En 2009, le site *Picardie en Ligne* de Nanteuil-le-Haudouin remplacera celui du Plessis-Belleville.

Quant au site de Betz, il s'installera dans les locaux regroupant les services à la population à Betz, dont l'achèvement des travaux est prévu en fin d'année.



LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La gestion des déchets ménagers

Pour réduire les tonnages de déchets mis en décharge, les valoriser, maîtriser et diminuer les coûts de leur élimination, la CCPV a mis en place avec le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise la collecte des ordures ménagères, emballages, journaux / magazines, déchets de jardin, encombrants, ainsi qu'un parc de conteneurs à verre et un réseau de déchetteries.

La collecte sélective des déchets

EN 2008, CHAQUE HABITANT a trié en moyenne cent trente-deux kilos de déchets valorisables, ce qui représente 30 % du poids de la poubelle ménagère, soit à peu près deux fois plus de valorisation qu'en 2004, grâce aux nouvelles modalités de collecte appliquées depuis avril 2005.

| Résultats comparatifs de la collecte sélective | 2007 | | 2008 | |
|--|------------|-----------|------------|-----------|
| | kg/an/hab. | tonnes/an | kg/an/hab. | tonnes/an |
| Journaux magazines | 22 | 1 085 | 22 | 1 085 |
| Emballages | 21 | 1 175 | 23 | 1 175 |
| Verre | 30 | 1 558 | 31 | 1 558 |
| Déchets de jardin | 53 | 2 810 | 56 | 2 810 |
| Encombrants | 6 | 282 | 6 | 282 |
| Ordures humides | 304 | 14 824 | 296 | 14 824 |

La collecte séparée des déchets de jardin est régulièrement utilisée par les administrés. Depuis mars 2006, la présentation à la collecte des tontes de pelouse et autres déchets végétaux dans des sacs en plastique est désormais interdite pour des raisons d'hygiène et de sécurité publique (ris-

que que les sacs une fois vidés et laissés sur les trottoirs volent au vent et représentent un réel danger pour les piétons et automobilistes). De mars à novembre 2008, près de trois mille tonnes de déchets verts ont été séparées des ordures ménagères et donc valorisées par la voie du compostage.

La forte incitation à l'apport volontaire des objets encombrants dans les déchetteries Verdi (prochainement au nombre de quatre dans le Valois avec la déchetterie construite à Morienvall en 2008 et ouverte le 2 juin 2009) et la communication faite autour du nouveau service d'enlèvement sur rendez-vous ont encore fait chuter les tonnages collectés.

Le changement de fréquence de ramassage des emballages ménagers et des journaux / magazines opéré depuis 2005 n'a pas fait chuter les résultats en quantité du tri.

Afin de conforter ces résultats, le service de collecte s'est attaché à mener des actions de communication de proximité :

- contrôle tous les deux ans de la qualité du tri dans les communes,
- suivi de l'exécution de la collecte en partenariat avec les équipages de la régie intercommunale et du prestataire,
- développement d'un service de gestion

des réclamations,

- accompagnement des programmes scolaires sur l'environnement ;
- suivi de la collecte sélective dans les immeubles,
- diffusion d'articles d'information dans la *Lettre aux Elus* et *Valois la Lettre*,
- participation à des animations auprès de divers publics en liaison avec les acteurs de la vie locale.

Remarque : un bilan technique et financier de la collecte pour l'exercice 2008 a été dressé dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Il peut être consulté sur le site internet de la CCPV (www.cc-paysdevalois.fr).



© Eco-emballages

La CCPV adhère au *Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO)* et finance à ce titre le transport et le traitement des déchets collectés. Elle participe aux groupes de travail et aux réunions de réflexion notamment sur le fonctionnement des déchetteries et l'optimisation de la collecte sélective sur le territoire du SMVO, avec en particulier l'étude d'un passage en monoflux de la collecte des emballages et des journaux-magazines.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le service de collecte de la CCPV a reçu ce 20 mai 2009, à l'hôtel de ville d'Amiens, des mains du Directeur régional de la société *Eco-Emballages* et du Directeur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de Picardie, un label appelé « *QUALITRI* », attribué pour une durée de trois ans en reconnaissance du bon niveau de qualité du service.



Photo coll. CCPV

La qualité du service a été appréciée sur la base de quatre critères alliant quatre objectifs de taille :

- le service : satisfaire les usagers,
- l'économie : maîtriser les coûts,
- l'environnement : améliorer les performances et réduire les impacts environnementaux,

- le social : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

La labellisation 2008 est le fruit d'une démarche collective reliant les interventions de plusieurs acteurs :

- les administrés pour leurs efforts fournis pour trier les déchets,
- le personnel du service de collecte géré en régie pour la bonne exécution du ramassage des ordures ménagères,
- la société *Véolia Propreté* pour l'accomplissement globalement satisfaisant de la prestation,
- le directeur général des services pour l'impulsion donnée à cette démarche,
- le personnel administratif de la CCPV pour la gestion quotidienne des réclamations, le suivi et l'animation du service et la direction,
- les élus du Valois pour leur implication dans l'évolution du service de collecte tant sur le plan de la qualité du service rendu aux habitants que sur celui de la sécurité en collecte (démarche de suppression des marches arrières sur le territoire),
- et le *Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise* pour son engagement en aval dans un programme de valorisation multi-matériaux remarquable.



Photo coll. CCPV

23 avril 2009 : M. Deguise, Vice-président du Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise remet à M. Foubert, Président de la CCPV, le trophée du label *Qualitri* en présence de M. Haquin, Vice-président Déchets-Environnement CCPV, de Mme Choquer, Directeur général des services, de Mme Lamoureux, responsable du service Déchets-Environnement et d'agents du service de collecte des déchets ménagers.



Politique territoriale en matière d'eau et d'assainissement

Etudes du schéma directeur d'alimentation en eau potable

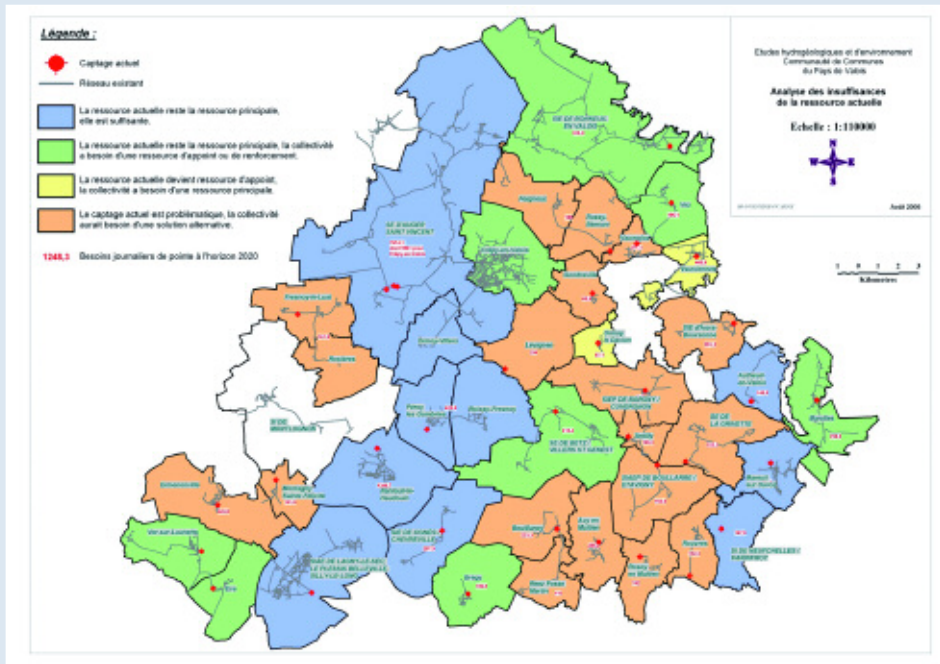
LES ÉTUDES D'UN SCHÉMA directeur d'alimentation en eau potable ont été engagées en 2006 et ont été confiées à BR Ingénierie. Elles consistent en une étude hydraulique des ouvrages de distribution et des études hydrogéologiques d'environnement des captages. Les objectifs poursuivis sont d'une part de garantir

une ressource en eau pérenne, disponible en quantité et en qualité pour répondre aux besoins à terme des populations, et d'autre part d'assurer le bouclage et la sécurité de l'approvisionnement par maillages et interconnexions d'autres ressources en secours.

Un état des lieux a mis en évidence des secteurs géographiques présentant des insuffisances à terme, notamment à cause d'une mauvaise qualité de l'eau et/ou de l'environnement, ou encore des risques

engendrés par une alimentation mono-ressource.

Le bureau d'études a proposé d'étudier le renforcement de l'alimentation en eau potable de ces secteurs à partir de nouveaux captages ainsi qu'en développant les captages existants considérés comme structurants, en particulier ceux de Bonneuil-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Lagny-le-Sec.



Des travaux de forage et des essais de débit ont été effectués de l'automne 2007 à l'été 2008, de même que des pompages d'essai au printemps 2008. Ces travaux ont été financés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 30 % par le Conseil général de l'Oise.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE CES FORAGES :

| Site | Profondeur | Débit testé | Qualité de l'eau |
|---|---|--|---|
| Forage d'essai de Droizelles (Secteur de Nanteuil-le-Haudouin) | 42 mètres | 70 m ³ /h pendant 48 heures | Qualité très satisfaisante |
| Forage d'essai d'Ormoyle-Villers (Secteur de Crépy en Valois) | <i>Forage abandonné en cours d'exécution suite à une déviation ; reprogrammé en 2009 sur un autre site.</i> | | |
| Forage d'essai de Lévigien | 78 mètres | 57 m ³ /h pendant 24 heures | Qualité satisfaisante mais nécessite potentiellement un traitement du fer |
| Forage d'essai de Boullare (Secteur de la Grivette) | 63 mètres | 75 m ³ /h pendant 48 heures | Qualité très satisfaisante |
| Forage d'essai de Rosoy-en-Multien (Secteur de la Gergogne) | 50 mètres | 90 m ³ /h pendant 55 heures | Qualité très satisfaisante |

Ces résultats ont permis au bureau d'études de présenter aux élus de la Communauté de communes plusieurs solutions dans le cadre de réunions plénières, en février et en octobre 2008. Différents niveaux d'urgence ont été distingués :

Des solutions à court terme :

- Alimentation en eau des communes de Montagny-Ste-Félicité et d'Ermenonville, voire du Syndicat des eaux de Montlognon, à partir du captage de Nanteuil-le-Haudouin, ou du captage du syndicat intercommunal de Lagny-le-Sec / Plessis-Belleville.

- Alimentation de la vallée de la Gergogne à partir du nouveau captage structurant dit du *secteur de la Gergogne*.
- Alimentation de la vallée de la Grivette (Antilly, Syndicat de Bargny-Cuvergnon, Syndicat de la Grivette, Syndicat de Boullarre-Etavigny) à partir du captage structurant dit du *secteur de la Grivette*.

- Alimentation en eau de Lévigien, Gondreville et Ormoyle-Davien à partir du nouveau captage structurant dit de *Lévigien*.

Des solutions de renforcement de la ressource existante à moyen-long terme (ou secours ponctuels) :

- Alimentation en eau du sud du territoire du Pays de Valois par les captages de Nanteuil-le-Haudouin (captage existant plus nouveau captage) et par la Seine-et-Marne (dernière solution à approfondir par le bureau d'études).

- Alimentation en secours de Marolles, voire également de Mareuil-sur-Ourcq, par La Ferté-Milon.
- Alimentation en secours de Neufchelles-Varinfroy par la Seine et Marne à étudier.
- Alimentation en secours de Fresnoy-le-Luat et de Rosières par le Syndicat des eaux d'Auger-St-Vincent.
- Les Syndicats des eaux de Bonneuil-en-Valois et d'Auger-St-Vincent pourraient se secourir mutuellement.

L'implantation et l'extension des nouveaux ouvrages, et par conséquent le chiffrage des travaux restent à préciser, de même que leur maîtrise d'ouvrage.



Accompagnement des actions financées dans le cadre du Contrat rural avec l'Agence de l'Eau et préparation de contrats globaux

L'OUTIL PRINCIPAL de l'intervention de la Communauté de communes dans le domaine de la gestion de l'eau a été, jusqu'en 2006, le *contrat rural*, programme pluriannuel d'un montant total de près de treize millions d'euros contractualisé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Chambre d'agriculture de l'Oise. Les actions réalisées ont porté essentiellement sur l'assainissement des communes, l'amélioration de l'alimentation en eau potable et la maîtrise des pollutions dans l'environnement des captages.

En 2008, la Communauté de communes a achevé le suivi de l'exécution du programme d'actions du contrat rural, et notamment :

- les travaux de raccordement des particuliers au réseau de collecte des eaux usées des communes d'Ormoy-le-Davien (84 logements), Ivors (103 logements), Bonneuil-en-Valois (95 logements) et Brégy (198 logements),
- les travaux de réhabilitation d'une centaine d'installations d'assainissement non collectif de la commune de Fresnoy-le-Luat,
- la mise en service des stations d'épuration d'Ormoy-le-Davien (300 *Equivalents Habitants*), d'Ivors (300 EH), et de Bonneuil-en-Valois (800 EH).

La Communauté de communes a également aidé les communes à faire avancer leur réflexion sur l'assainissement, et pour certaines prêtes à engager les travaux, à finaliser leur plan de financement. C'est en particulier le cas des communes de Rosoy-en-Multien, de La Villeneuve-sous-Thury, d'Autheuil-en-Valois, de Fresnoy-la-Rivière, de Feigneux, d'Ormoy-Villers et de Péroy-lès-Gombries.

En outre, un projet de contrats globaux a été lancé. L'objectif des contrats globaux, nouvel outil contractuel proposé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, vise à atteindre le bon état des masses d'eau des unités hydrographiques du territoire : *Automne*, *Nonette*, et affluents de l'Ourcq, conformément à la Directive cadre européenne (DCE)

de 2001 et à la *loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques* de 2006. Ce projet nécessite, après avoir défini les actions prioritaires pour l'atteinte du bon état des masses d'eau, que les maîtres d'ouvrage concernés les engagent suivant un calendrier approuvé par les différents signataires des contrats. En contrepartie, l'Agence de l'Eau Seine Normandie s'engage à apporter un financement régulier et prioritaire.

Ce projet est étudié en concertation avec les structures porteuses des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, respectivement de l'Automne et de la Nonette.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a accordé en décembre 2008 une subvention de 50 % des dépenses liées à la préparation de ces contrats, confiée à la mission Eau Assainissement de la Communauté de communes.

Animation d'un projet de syndicat intercommunal des rivières affluents de l'Ourcq

AVEC L'APPUI DE LA DDAF, de l'*Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques* (ONEMA), de la *Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières* du Conseil général (CATER), et de l'Agence de l'Eau, la Communauté de communes a poursuivi l'animation de la

réflexion des collectivités des bassins versants des rivières affluents de l'Ourcq (Gergogne, Grivette, rû d'Autheuil...) en vue de la création d'un unique syndicat intercommunal de rivières sur ces territoires.

Cette nouvelle structure pourrait avoir comme principales compétences : l'entretien, la restauration voire l'aménagement des cours d'eau, la réalisation des études et des actions pour la gestion globale de l'eau de ces bassins versants, notamment la maîtrise du ruissellement et des coulées de boues en zones naturelles et agricoles. Un projet de statuts a été établi par le comité de pilotage ; il reste à le soumettre pour approbation aux élus des collectivités concernées.



Photo Annabelle Pilet

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

EN 2008, LE SPANC, comme l'exige la réglementation, a effectué les contrôles des installations d'assainissement non collectif suivants :

- Vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif neufs ou réhabilités. Ce contrôle est obligatoire pour toutes les constructions nouvelles ; il est préférable qu'il soit effectué parallèlement à l'instruction des demandes de permis de construire. En 2008, trente-sept contrôles de conception-implantation et quarante-et-un contrôles de bonne exécution ont été réalisés.

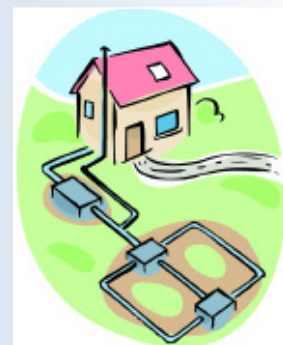
- Contrôle diagnostic de l'existant. Quatre vingt-neuf assainissements non collectifs réhabilités par la commune de Fresnoy-le-Luat ont été soumis à ce contrôle.

- Contrôle diagnostic dans le cadre des ventes immobilières. Dix-huit contrôles de ce type ont eu lieu à la demande des propriétaires. Le diagnostic établi à l'issue de ce contrôle deviendra obligatoire pour toutes ventes immobilières à partir du 1er janvier 2013.

Rappelons que ces contrôles ont été confiés dans le cadre d'un marché de prestations de service à la société SAUR.

Un bilan technique et financier du SPANC

pour l'exercice 2008 figure dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Enfin, une présentation du SPANC et des documents administratifs liés aux contrôles a été diffusée sur le site internet de la Communauté de communes à l'automne 2008.



© Agence de l'eau



LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le centre aquatique intercommunal

L'équipement aquatique intercommunal, décidé par le Conseil communautaire du 3 février 2005, s'étendra sur une superficie de 3 650 m² dont 890 m² de plan d'eau, et comprendra principalement un bassin de natation de 25 x 21 mètres, un bassin de loisirs et d'apprentissage de 300 m², un toboggan aquatique et son arrivée accompagnée de type *sofa* d'environ 25 m², une pataugeoire de 40 m², un espace *forme* de 260 m² doté d'activités humides de type saunas, bain de vapeur, bain bouillonnant, espace de repos et complété par un espace sec de type cardiotraining. Un espace de plein air composé de plages minérales abritées du vent et d'espaces détente permettra de profiter du soleil en été.

LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX a eu lieu en janvier 2008. La construction s'est poursuivie tout au long de l'année 2008. La fin des travaux est pour le moment prévue pour fin 2009.

Quatre visites d'équipements comparables (Dieppe, Fécamp, Val-d'Orge, Val-d'Yerres) ont été réalisées.

Les délibérations des Conseils Communautaires des 30 octobre et 18 décembre



2008, prenant en compte les réflexions, études et analyses de la *Commission Equipement Aquatique du Valois* ont permis de décider définitivement du mode de gestion de cet équipement : l'affermage.

Les gymnases des collèges

La CCPV gère les gymnases Marcel-Pagnol à Betz, Jules-Michelet à Crépy-en-Valois, Marcel-Villiot à Nanteuil-le-Haudouin. L'entretien courant et la surveillance de chaque gymnase sont assurés par un gardien. À Crépy-en-Valois, il est secondé par un gardien de la ville.

EN 2008, LES TROIS GYMNASES intercommunaux ont été utilisés 4 490 heures par les collèges, soit quarante-deux heures en moyenne par semaine scolaire et par site.

La CCPV met également ces équipements à disposition d'associations sportives (compagnies d'arc, twirling-bâton, tennis, volley-ball, tennis de table, gymnastique...) pour

leurs entraînements hebdomadaires ou pour des compétitions de niveau départemental ou régional.

Comme chaque année, une partie du matériel sportif a été renouvelé et les vérifications techniques des installations ont été effectuées afin de garantir une sécurité maximale aux différents utilisateurs.





L'ANIMATION CULTURELLE

Le service culturel de la CCPV organise chaque année des interventions de musiciens non seulement dans les écoles mais également dans le cadre d'ateliers extrascolaires d'initiation à la musique. L'école de musique intercommunale (*emdV*) assure la formation musicale, l'apprentissage et la pratique collective d'une quinzaine d'instruments à travers sept sites répartis sur l'ensemble du territoire. Enfin, le programme annuel de diffusion musicale, les *MusiVales*, propose des concerts et des spectacles de qualité - du classique au jazz - au plus près des habitants. Ce programme est distribué chaque année dans les boîtes aux lettres.

Les interventions en milieu scolaire

L'ÉQUIPE SE COMPOSE de cinq intervenants, titulaires d'un *DUMI* ou d'un D.E. (Diplôme d'Etat).

Ils interviennent dans vingt-deux communes (Péroy-les-Gombries, Crépy-en-Valois, Gondreville, Lévigney, Le Plessis-Belleville, Nanteuil-le-Haudouin, Lagny-le-Sec, Versigny, Ormoy-le-Davien, Cuvergnon,

Marolles, Russy-Bémont, Rosoy-en-Multien, Betz, Antilly, Eve, Morierval, Trumilly, Baron, Sennevières, Acy-en-Multien, Ormoy-Villers), soit un total de classes de soixante-sept classes pour une intervention hebdomadaire et environ 1 700 élèves du primaire.

En 2008, la baisse du nombre de classes bénéficiant d'une intervention est due à l'interdiction d'intervenir au sein des classes maternelles décidée par l'Education Nationale. En conséquence, le nombre d'heures d'intervenants a été revu à la baisse.

Les ateliers extra-scolaires

CES ATELIERS D'INITIATION à la musique sont menés par la même équipe d'intervenants que pour les interventions en scolaire. Ils s'organisent grâce à des partenariats multiples :

- interventions au sein des *Relais d'Assistants Maternelles* (RAM) : Nanteuil-le-Haudouin, Acy-en-Multien et Crépy-en-Valois,
- interventions en crèche : Crépy-en-Valois,
- participation aux activités des *CEL* : Crépy-en-Valois, Betz,
- atelier sur temps de cantine : Marolles.

Ces ateliers permettent une sensibilisation au niveau de la toute petite enfance et tou-

chent un public qui ne viendrait peut-être pas spontanément à la musique. D'autres

partenariats sont en développement pour la rentrée de septembre 2009.



Photo : Hélène Hucher

La saison musicale, qui porte désormais le nom des *MusiVales* est entrée en 2008 dans sa sixième année. Le niveau artistique des manifestations augmente régulièrement tout en proposant des programmes très accessibles. La fréquentation est en augmentation réelle avec une moyenne de cent vingt personnes par manifestation. La programmation présente des spectacles de septembre à juin, soit dix dates par saison.



V OICI LE RÉSUMÉ des manifestations en 2008 :

janvier 2008, Le Plessis-Belleville : Staffan Mårtensson et le quatuor Rastrelli,

avril 2008, Le Plessis-Belleville : trois concerts autour du tango et de l'Argentine Orchestre *les Musiciens du Valois* dirigé par Thierry Pélicant, le pianiste Gerardo di Giusto, l'ensemble de Lucia Abonizio, la comédienne Catherine Lenne,

mai 2008, Marolles : ensemble de mandolines de Tokyo,

juin 2008, Crépy-en-Valois : Orchestre de Picardie,

septembre 2008, abbaye du *Lieu-Restauré* : *Ophélie, au cœur du bois*, musique originale de Gerardo di Giusto, conte d'Hélène Hucher, les Musiciens du Valois et le metteur en scène Marie Luti ; spectacle dans le cadre des *35 Clochers en Vallée d'Automne*,

octobre 2008, Morierval : orchestre de Picardie,

novembre 2008, Péroy-lès-Gombries : Philippe Callens chante Brel avec la participation de l'Orchestre philharmonique de l'Oise et des musiciens de Denis Uhalde. Concert en hommage à Jacques Brel décédé il y a trente ans,

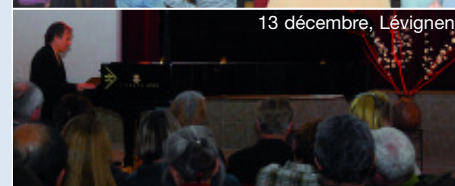
décembre 2008, Lévignen : récital du pianiste et compositeur Gerardo di Giusto. Présentation de ses compositions.

En 2008, plusieurs facteurs sont très encourageants par rapport à la saison musicale :

- la venue de plus en plus nombreuse des élèves de l'*emdV*,
- la croissance en nombre du public,
- la diminution progressive de la proportion des invités au sein du public,
- la présence régulière d'enfants de moins de dix ans,
- la satisfaction du public, mesurable notamment à la vente croissante des CD des artistes à la fin des manifestations,
- la demande de communes nouvelles faisant partie du territoire de la CCPV et souhaitant s'inscrire dans les rendez-vous de la saison en demandant à être lieu d'accueil de spectacles à venir,
- la satisfaction de nombreux artistes de haut niveau quant à l'accueil et à l'écoute attentive du public,

• la réputation acquise au-delà des frontières de la CCPV.

Il est à noter que le partenariat avec l'Orchestre de Picardie grâce à l'opération *4 jours au collège* soutenue par le Conseil Général de l'Oise, se poursuit.



Photos : Dominique Kiric



LE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

Au titre des *Commissions locales* (une par canton) et du projet de territoire, trente-huit associations ont été subventionnées par la CCPV en 2008.

AU-DELÀ DE SON SOUTIEN financier aux associations du Valois, la CCPV assure également la gestion de la rubrique associations de son site internet. En effet, la présentation des associations, de leurs actions ou manifestations permet de promouvoir les activités culturelles, sportives, économiques et sociales du territoire.

Liste des associations financées en 2008

| | |
|---|-------|
| Automnes villages | 2 000 |
| FSE Collège G. De Nerval | 2 000 |
| Collège G. De Nerval | 500 |
| FSE Collège Jean de la Fontaine | 2 000 |
| Association sportive du Collège Jean de la Fontaine | 500 |
| Les Cochons de Crépy | 3 000 |
| OTSI Crépy-en-Valois | 3 500 |
| ACAJEI | 1 000 |
| Crépy Animation | 2 500 |
| Sport libre | 7 600 |
| Centre Social Rural de Nanteuil le Haudouin | 2 400 |
| Ateliers d'Arts Plastiques | 350 |

| | |
|--|--------|
| FSE Collège Guillaume Cale | 1 900 |
| Association sportive du Collège Guillaume Cale | 3 050 |
| ANESI : Echanges internationaux Guillaume Cale | 2 670 |
| Centre de documentation Collège Guillaume Cale | 1 530 |
| EPS Séjour de neige collège Guillaume Cale | 500 |
| Foyer rural Valois Multien | 1 500 |
| Association sportive du Collège Marcel Pagnol | 2 000 |
| FSE Collège Marcel Pagnol | 1 500 |
| Centre Social Rural de Betz | 13 700 |
| Scènes en Valois | 800 |
| Lévignen village association | 500 |
| ADEX | 1 600 |
| MJC de Crépy en Valois | 9 000 |
| MJC <i>Des Livres et vous</i> | 4 750 |
| Radio Valois Multien | 15 000 |
| MJC Feigneux <i>Aux cuivres citoyens</i> | 1 700 |
| OTSI Crépy-en-Valois <i>35 clochers</i> | 2 000 |
| L'Usine à Danse | 10 600 |
| Société historique et archéologique duValois | 1 500 |
| OTSI Ermenonville | 1 000 |
| Présence de Nerval | 500 |



L'ACTION TOURISTIQUE

Les circuits de randonnées

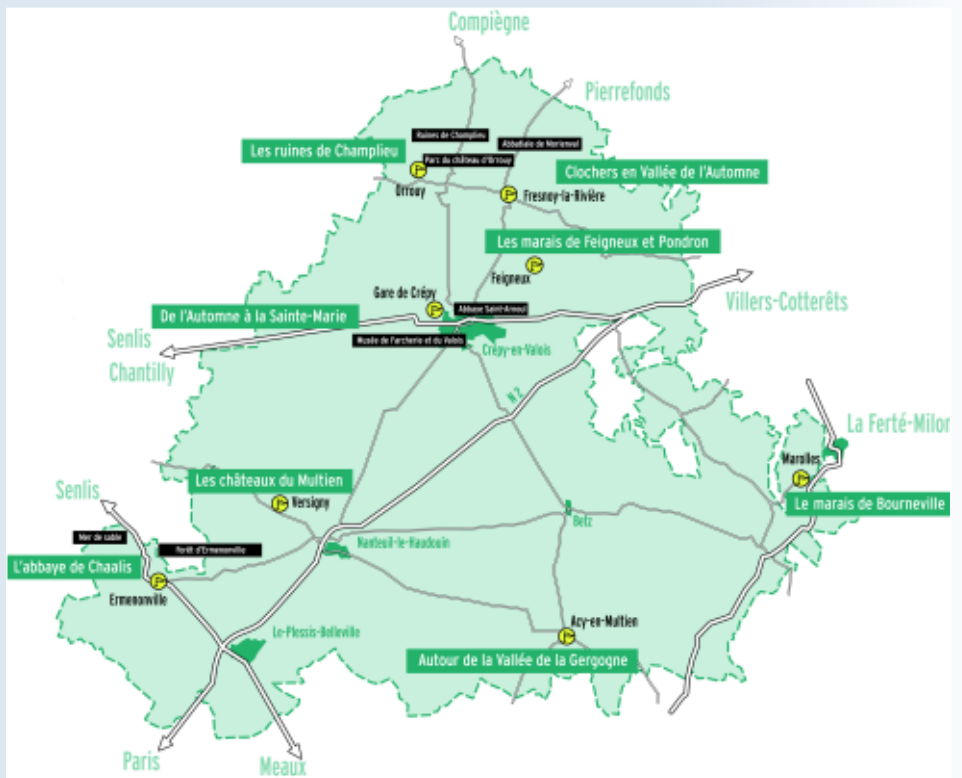
Dans le cadre de sa politique de développement local et plus particulièrement de son action en matière de valorisation du patrimoine et de développement touristique, la CCPV a envisagé un projet ambitieux en matière de randonnées qui serait à même de répondre aux enjeux de préservation du cadre de vie et de développement touristique tout en satisfaisant une demande forte des acteurs locaux.

COMPTE TENU DU DÉPART et du non remplacement de la “chargée de mission” patrimoine-tourisme depuis 2007, la CCPV a en partie externalisé le repérage des sentiers et la conception des supports de communication (dépliants, panneaux d’entrées de parcours), sous la responsabilité directe du directeur général des services.



Tourisme (CDT) et les deux offices de tourisme présents sur le Valois (Crépy-en-

Valois et Ermenonville). A terme, quinze circuits de randonnées sont prévus.



Six parcours ont été visités et validés fin 2008 : les clochers en Vallée de l'Automne, le marais de Bourneville, les ruines de Champlieu, les marais de Feigneux et Pondron, de l'Automne à la Sainte-Marie, l'abbaye royale de Chaalis et le Bois du Roi. Les dépliants de ces circuits sont en libre service dans les offices de tourisme et au sein de la CCPV.

Deux parcours sont en cours de réalisation : Autour du Château de Versigny et Autour de la Vallée de la Gergogne.

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec le Comité Départemental du

La Voie verte

Une voie verte est un aménagement en site propre réservé à la circulation non motorisée. Elle est destinée aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ de la transformation du délaissé ferroviaire entre Mareuil-sur-Ourcq et Ormoy-Villers a été finalisée et le Conseil Communautaire en a approuvé l'acquisition en 2007.

A partir du mois de septembre 2007, le propriétaire, Réseau Ferré de France, a été rencontré par le biais de Nexity – Gestion de patrimoine (Roubaix, 59) à qui il a confié la gestion des dossiers de cession des délaissés ferroviaires. Un travail d'identification

des propriétaires des parcelles du délaissé a été effectué. La procédure d'acquisition s'est poursuivie tout au long de l'année 2008 et prendra fin en 2009.



LE SOUTIEN AUX COMMUNES

La voirie

EN 2008, TREIZE COMMUNES ont eu recours à la CCPV pour faire réaliser, sous mandat, leurs travaux de réfection de voirie. Ce programme a fait l'objet d'un appel d'offres attribué à la Société EUROVIA pour un montant de 114 893,74 euros TTC. La maîtrise d'œuvre, quant à elle, a été



confiée au *Cabinet ACP* pour 5 941,73 euros TTC (suivi des travaux).

En 2008, le programme n'a pas pu être réalisé intégralement avant l'automne (en raison des conditions climatiques).

Le Conseil Général a pris l'engagement de participer financièrement à la réalisation de cette opération par l'octroi d'une subvention de

17 908,00 euros.

Cette opération sera soldée en 2009 par l'émission des titres appelant les participations des communes. Le montant de chaque titre découlera, comme chaque année, des travaux réalisés pour le compte de la commune, et du prorata du coût de la maîtrise d'œuvre, déduction faite de la subvention du Conseil Général qui sera directement perçue par la CCPV.

Le secours incendie

POUR LA DIXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, la CCPV a pris en charge l'ensemble des cotisations de ses communes membres au *Service Départemental d'Incendie et de Secours* (SDIS), pour un montant total de 1 548 187 euros, en aug-

mentation de 2 % par rapport à l'année précédente.

Elle a participé également aux dépenses des communes dotées d'un centre de première intervention (intégré dans le coût ci-dessus pour 7 324 euros). Cet effort impor-

tant pour la CCPV (il s'agit de son deuxième poste de dépense) permet non seulement d'alléger les dépenses des communes mais aussi d'améliorer le service rendu aux habitants du Valois.

La consultation des plans cadastraux numérisés (projet OSIRIL)

INITIÉ DEPUIS 2004, *OSIRIL* est un projet de mutualisation et d'achat d'échanges de données informatisées pour le développement des systèmes d'information géographique dans l'Oise. Plus précisément, il vise à l'informatisation du cadastre et des données cartographiques numériques. Ces fichiers numériques offrent d'une part la possibilité aux communes de s'affranchir de «l'archaïsme des microfiches»

et d'autre part de mettre en lien «à l'écran», à peu de frais, ces fichiers littéraux et le plan cadastral (opération orchestrée par le Centre de Gestion de l'Oise en partenariat avec le Département de l'Oise et la Direction Générale des Impôts).

En 2008, le prestataire a été choisi et a mis en place et hébergé le logiciel de mise à jour : il s'agit de la société *STAR-APIC*.





L'ACTIVITÉ DES SERVICES TRANSVERSAUX

Le service administratif et financier

COMPOSÉ DE TROIS PERSONNES, ce service transversal situé à l'étage de l'ancien siège de la Communauté de Communes, gère principalement trois pôles d'activités qui sont :

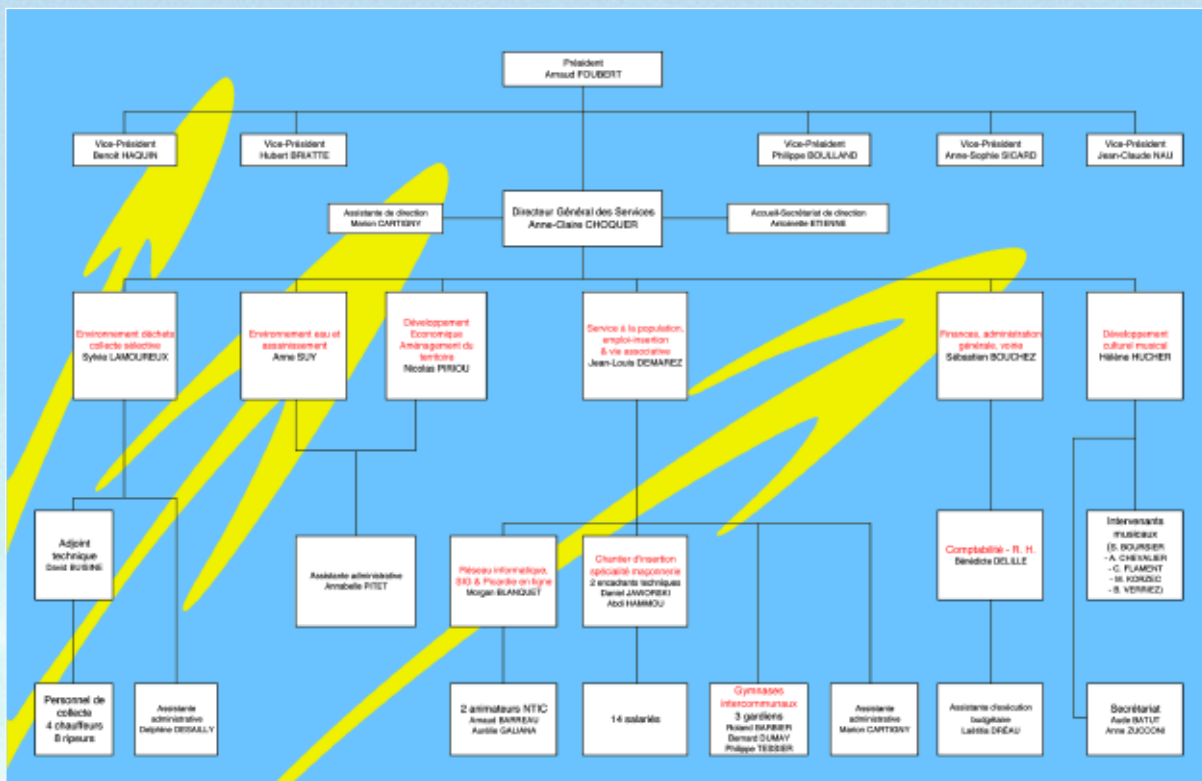
- le *pôle juridique* avec :
 - la préparation et le suivi des réunions des instances délibérantes (cent cinq délibérations en 2008, quatre vingt-six arrêtés, les contrats de droit public, neuf comptes-rendus de Bureaux Communautaires, huit comptes-rendus de Conseils Communautaires),
 - le montage ou l'aide au montage des marchés publics (cinq marchés publiés en 2008),
 - le suivi des dossiers d'assurance du personnel, des bâtiments et véhicules,
- le *pôle financier* avec notamment :
 - l'élaboration des prospectives budgétaires,
 - l'élaboration du budget de l'exercice de la CCPV et des budgets annexes du BIL et du SPANC, des décisions modificatives, des Comptes Administratifs,
 - l'exécution budgétaire (mille sept cent quatorze mandats, deux cent quatre vingt-quatre titres en 2008),
 - le suivi des demandes d'acomptes et soldes de subventions (y compris FRAPP pour les projets des communes),
- le *pôle gestion des ressources humaines* avec :
 - soixante-et-une paies en moyenne à établir chaque mois,
 - le suivi des carrières, des formations, des congés, des visites médicales obligatoires.

| Compte administratif 2008 (€) | fonctionnement | | Investissement | |
|--|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses |
| Direction, coordination tous services | 568 648 | 10 406 789 | 1 249 318 | 764 318 |
| Administration générale | 350 020 | 10 406 789 | 15 143 | 3 720 |
| Communication | 411 25 | 0 | 38 638 | 0 |
| Secours-incendie | 1 548 187 | 82 | 0 | 0 |
| Gymnases des collèges | 254 807 | 6 860 | 136 828 | 8 579 |
| Eau, assainissement | 89 301 | 15 800 | 640 254 | 575 186 |
| Ordures ménagères | 4 792 284 | 78 611 | 120 290 | 1 376 |
| Voirie | 78 035 | 45 687 | 0 | 0 |
| Associations | 60 000 | 0 | 0 | 0 |
| Picardie en ligne | 87 485 | 35 358 | 14 866 | 14282 |
| Associations culturelles | 47 727 | 0 | 0 | 0 |
| Musique | 491 817 | 181 791 | 8 312 | 737 |
| Patrimoine | 58 786 | 2 828 | 46 955 | 25 095 |
| Centre aquatique | 101 721 | 0 | 15 387 863 | 14 271 335 |
| Valois Mobilité | 20 417 | 0 | 0 | 0 |
| CSR & CAT | 13 367 | 0 | 1 756 263 | 661 367 |
| Enfance, jeunesse | 120 058 | 4 255 | 0 | 176 |
| Chantier Ecole, MEEF | 361 593 | 277 417 | 756 | 193 |
| Logement | 52 702 | 8 000 | 13 156 | 0 |
| Observatoire | 19 797 | 23 556 | 0 | 0 |
| Aménagement, SCOT | 140 | 20 671 | 2 382 | 369 |
| Développement économique | 152 467 | 0 | 1 850 | 35 |
| TOTAL | 9 310 485 | 11 107 886 | 19 432 874 | 16 326 768 |
| Avec reste à réaliser | 9 310 485 | 11 107 886 | 23 607 494 | 23 703 190 |

La communication externe

DEUX NUMÉROS de *Valois la Lettre*, tirés à 22 000 exemplaires, ont été publiés en mai et octobre avec respectivement, pour dossier spécial, *les délégués de la CCPV et le Schéma de Cohérence Territoriale*. La *Lettre aux élus* à été publiée à deux reprises en mars et en juillet.





Communauté de Communes du Pays de Valois

37 bis, rue Gambetta
60440 Nanteuil-le-Haudouin

Téléphone : 03 44 88 05 09

Télécopie : 03 44 87 67 81

e-mail : info@cc-paysdevalois.fr

site : www.cc-paysdevalois.fr

Horaires :

Lundi, mardi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h45

Mercredi, jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

Etablie à Nanteuil-le-Haudouin, la CCPV est actuellement répartie sur trois sites :

Siège 37 bis, rue Gambetta :

Accueil

Présidence

- Direction Générale des Services

- Services à la population

- Communication

- Aménagement

et développement du territoire

- Patrimoine, tourisme

7, rue de la Couture :

- Environnement : déchets

- Environnement : eau

et assainissement

- Service finances

- Administration générale

- Ressources humaines

32, rue Gambetta :

- Service culturel et musical



37 bis, rue Gambetta



7, rue de la Couture



32, rue Gambetta

Photos Annabelle Pitet

Remerciements

Que soient remerciés l'ensemble des partenaires de la collectivité, au premier rang desquels se trouvent l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général sans lesquels les actions et les projets mis en œuvre par la CCPV ne pourraient voir le jour.

Le site internet de la CCPV a été remis à neuf. Retrouvez toutes les informations sur la CCPV sur

www.cc-paysdevalois.fr

Rédaction : Commission communication
 Directeur de la publication : Arnaud Foubert
 Rédacteur en chef : Anne-Claire Choquer
 Secrétaire de la publication : Annabelle Pitet
 Maquette et graphisme : Graph&+ 03 23 70 25 46
 Version papier imprimée en 1500 exemplaires par l'imprimerie Harvich (Château-Thierry) 03 23 69 53 54, sur papier recyclé.

